Règlement Ultra Backyard 1300

Article 1. Organisation

L'Ultra Backyard 1300 est organisée par Dossard Club SARL, 60 rue François Ier, 75008 Paris, SIREN 938 508 710, ci-après « l'organisation ». Contact : contact@dossardclub.fr.

La première édition a lieu le 19 juin 2027 à Villard-Saint-Pancrace (Hautes-Alpes), au centre montagne mis à disposition par la commune. Le camp de base, le départ et l'arrivée de chaque boucle s'y trouvent.

L'épreuve est un trail au format backyard, hors circuit officiel. Elle n'ouvre droit à aucun classement national ni qualification. Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2. Principe et formats

Une boucle part toutes les heures, à l'heure pile. Chaque coureur dispose d'une heure pour la boucler et revenir au corral avant le départ suivant. Le temps restant sert à récupérer. Il n'y a ni chrono, ni podium : seul compte le nombre de boucles terminées dans les temps.

Tous les formats partent ensemble, le samedi 19 juin 2027 à 12h00, et suivent les mêmes règles horaires. Les formats à nombre de boucles fixe s'arrêtent une fois ce nombre atteint. L'Ultra continue tant qu'il reste des coureurs.

Format	Boucles	Distance totale	D+ total
01-B	1	5,7 km	100 m
03-B	3	17,1 km	300 m
06-B	6	34,2 km	600 m
12-B	12	68,4 km	1 200 m
12-B DUO	12, en relais à deux	68,4 km	1 200 m
ULTRA	illimité	∞	∞

Les distances totales sont calculées sur une boucle de 5,7 km. Elles seront ajustées après mesure GPS définitive du tracé.

Article 3. Parcours

La boucle mesure 5,7 km pour environ 100 m de dénivelé positif. Elle part du centre montagne, à 1 300 m d'altitude, et longe la forêt en flanc de montagne avant de revenir au corral. Le tracé GPX et le profil sont publiés sur ultrabackyard1300.dossardclub.fr.

Le parcours est identique de jour comme de nuit. Il est balisé en rubalise réfléchissante et ponctué de signaleurs aux points sensibles. Le coureur doit suivre le balisage sans couper. Tout raccourci entraîne la mise hors course.

Le ravitaillement se trouve au camp de base, sur la zone d'arrivée. Il n'y a aucun ravitaillement sur la boucle. Chaque coureur peut installer son propre ravitaillement personnel dans la zone camp prévue à cet effet.

La course se déroule en semi-autonomie : gobelet personnel obligatoire, aucun gobelet jetable n'est distribué.

Article 4. Règles de course

4.1 Départ. Le départ de chaque boucle est donné à l'heure pile, à la cloche. Trois signaux préviennent les coureurs : à H-3 min, H-2 min et H-1 min. Au coup de cloche, le coureur doit se trouver dans le corral. Un coureur absent du corral à la cloche est éliminé.

4.2 Boucle valide. Une boucle est valide si le coureur la parcourt entièrement et franchit la ligne avant le départ suivant. Le pointage se fait par puce RFID intégrée au dossard. Une boucle terminée après la cloche suivante n'est pas comptée et entraîne l'élimination.

4.3 Abandon. Le coureur qui abandonne le signale à la table chrono et rend son dossard. Un abandon est définitif.

4.4 Entre deux boucles. Le temps restant appartient au coureur : manger, dormir, se changer, se soigner. Il peut quitter le corral et la zone d'arrivée mais pas le site du camp de base.

4.5 Assistance. L'assistance est autorisée uniquement dans la zone camp. Sur la boucle, elle est interdite : pas d'accompagnateur, pas de lièvre, pas de ravitaillement extérieur. Les bâtons sont autorisés.

4.6 Résultat des formats à boucles fixes. Le coureur qui termine toutes ses boucles dans les temps est finisher. Parmi eux, le temps le plus rapide sur la dernière boucle désigne le vainqueur. Les autres finishers ne sont pas classés entre eux. Les coureurs qui n'ont pas bouclé toutes leurs boucles sont DNF, avec leur nombre de boucles.

4.7 Résultat de l'Ultra. Le vainqueur est le dernier coureur à terminer une boucle seul, alors que tous les autres ont abandonné ou été éliminés. Il doit finir cette dernière boucle dans l'heure pour l'emporter. S'il n'y parvient pas, il n'y a pas de vainqueur. Tous les autres

coureurs sont DNF, y compris le dernier éliminé, qui reçoit le titre d'assist. Les coureurs de l'Ultra sont classés par nombre de boucles terminées.

4.8 Arrêt de l'épreuve. L'organisation peut suspendre ou arrêter la course pour raison de sécurité ou de météo. Les résultats sont alors figés à la dernière boucle complète.

Article 5. Relais 12-B DUO

Le 12-B DUO se court à deux, en relais, sur 12 boucles. Les règles de l'article 4 s'appliquent, avec les précisions suivantes.

5.1 Un seul coureur par boucle. Chaque boucle est courue par un seul équipier. L'autre attend au camp. Les deux équipiers ne peuvent jamais être ensemble sur le parcours.

5.2 Ordre libre. Aucun ordre de passage n'est imposé. Un équipier peut enchaîner plusieurs boucles de suite, autant qu'il le souhaite. Le duo décide boucle par boucle qui part.

5.3 Relais au corral. Le relais se fait au corral, à la cloche. Le coureur de la boucle suivante doit s'y trouver au coup de cloche. Celui qui rentre doit avoir franchi la ligne avant. Chaque équipier porte son propre dossard pucé, rattaché à l'équipe.

5.4 Minimum par équipier. Chaque équipier doit courir au moins une boucle. À défaut, le duo n'est pas finisher.

5.5 Élimination. Si aucun équipier n'est dans le corral à la cloche, ou si la boucle n'est pas bouclée dans l'heure, le duo est éliminé et classé DNF avec son nombre de boucles.

5.6 Résultat. Le duo qui boucle ses 12 boucles dans les temps est finisher. Parmi eux, le temps le plus rapide sur la 12e boucle désigne le duo vainqueur. Les autres duos finishers ne sont pas classés entre eux.

5.7 Composition. Les deux équipiers doivent remplir les conditions de l'article 6. Un équipier peut être remplacé jusqu'à la veille de la course, selon la procédure d'échange de l'article 6.5.

Article 6. Participation et inscriptions

6.1 Âge minimum. Les limites suivent les distances maximales de la réglementation running FFA, calculées en km-effort (1 km ajouté par tranche de 100 m de D+). Les catégories sont celles de la saison 2027, déterminées par l'année de naissance.

Format	km-effort	Ouvert à partir de	Année de naissance
01-B	6,7	Cadets (16 ans), autorisation parentale pour les mineurs	2011 ou avant
03-B	20,1	Juniors (18 ans), autorisation parentale pour les mineurs	2009 ou avant
06-B, 12-B, 12-B DUO, ULTRA	40,2 et plus	Espoirs (20 ans)	2007 ou avant

6.2 Justificatif santé. Chaque coureur fournit, avant le retrait du dossard, soit une licence FFA valide le jour de la course, soit une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de trois mois à la date de l'épreuve.

6.3 Inscriptions. Elles ouvrent le 6 novembre 2026 sur ultrabackyard1300.dossardclub.fr et ferment le 17 juin 2027, ou plus tôt si le nombre maximum de participants est atteint.

6.4 Remboursement. Aucun remboursement n'est accordé, quel que soit le motif d'annulation du coureur.

6.5 Échange de dossard. Un coureur empêché peut céder son dossard. Une bourse aux dossards est ouverte sur le site après l'ouverture des inscriptions. Le repreneur doit remplir les conditions du présent article. Tout dossard cédé hors de cette procédure entraîne la disqualification des deux personnes.

6.6 Changement de format. Possible jusqu'à la veille de la course, le 18 juin 2027, avec régularisation de la différence de prix. En course, un coureur ne peut pas changer de format.

6.7 Retrait des dossards. Au centre montagne, sur présentation d'une pièce d'identité : le vendredi 18 juin de 17h00 à 19h00, et le samedi 19 juin de 9h00 à 12h00.

6.8 Briefing. Un briefing obligatoire a lieu dans le corral juste avant le départ de la première boucle, à 11h45.

6.9 Annulation par l'organisation. Si l'organisation annule l'épreuve, elle propose dans cet ordre : un report à une autre date, puis un dossard pour l'édition suivante, puis, en dernier recours, un remboursement.

Article 7. Sécurité, matériel et responsabilités

7.1 Matériel obligatoire. À 1 300 m, les nuits de juin restent fraîches. Chaque coureur porte sur lui, à chaque boucle :

- un gobelet personnel ;
- un téléphone chargé, avec le numéro de l'organisation enregistré.

De 21h00 à 6h00, s'y ajoutent une lampe frontale en état de marche et une veste coupe-vent. Le coureur doit aussi garder au camp une lampe de rechange et une couche chaude. Des contrôles peuvent avoir lieu au corral. Un coureur sans matériel obligatoire ne prend pas le départ de la boucle.

7.2 Secours. Un poste de secours est installé au camp de base. Les secouristes et le médecin de course peuvent arrêter tout coureur jugé inapte à poursuivre. Cette décision est sans appel. Tout coureur doit porter assistance à un autre coureur en difficulté et prévenir l'organisation.

7.3 Environnement. Le parcours traverse des espaces naturels. Aucun déchet ne doit être abandonné. Les coureurs restent sur le tracé et respectent la faune et la flore.

7.4 Sanctions. Les commissaires de course appliquent les sanctions suivantes.

Infraction	Sanction
Raccourci ou sortie du tracé	Mise hors course
Absence du corral à la cloche	Élimination
Assistance ou accompagnement sur la boucle	Mise hors course
Matériel obligatoire manquant	Départ refusé jusqu'à régularisation
Jet de déchet	Mise hors course
Dossard cédé hors procédure	Disqualification
Refus d'obtempérer aux secours ou aux commissaires	Mise hors course
Comportement dangereux ou irrespectueux	Mise hors course

7.5 Assurances. L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient de l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une assurance individuelle accident est fortement recommandée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel au camp.

7.6 Droit à l'image. Chaque participant autorise Dossard Club et ses partenaires à utiliser les images prises pendant l'épreuve, sur tout support, pour la promotion de l'Ultra Backyard 1300 et de Dossard Club, sans contrepartie.

7.7 Données personnelles. Les données collectées à l'inscription servent à la gestion de l'épreuve et à la publication des résultats. Chaque coureur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de contact@dossardclub.fr.

7.8 Modification du règlement. L'organisation peut modifier le présent règlement jusqu'au jour de la course. Les participants sont informés par email et au briefing.